



Visite surprise du DG au CID Mercredi 12 avril 2017



Visite du DG : Douaniers en observation au CID

Le Directeur Général, Rodolphe Gintz a décidé, en pleine vacances de Pâques, de faire une courte visite au CID. Au cours de ce déplacement, il a pu découvrir les infrastructures du data-centre et rencontrer une partie des agents. Cette matinée menée au pas de charge s'est conclue par une rencontre de 35 minutes avec les représentants du personnel (Solidaires douanes et USD-FO).



Un DG qui déménage....

Très rapidement, Monsieur Gintz a entrepris un petit déménagement des tables de la salle de réunion afin, a-t-il dit, d'apporter plus de proximité dans les échanges avec les élus du CID. C'est donc dans un quasi tête à tête que s'est déroulée cette courte entrevue avec les représentants du personnel



Opposition au PSD dévastateur :

En préambule aux échanges, l'intersyndicale du CID a souhaité réaffirmer l'ancrage du Centre Informatique en Douane et marquer son opposition au PSD dévastateur pour le service public douanier et pour les conditions de vie de nombre de nos collègues, en particulier celles et ceux touchés par les restructurations.

Si le directeur général n'a pas été surpris par cette intervention syndicale de solidarité, il a déclaré ne pas comprendre en quoi le CID pouvait être touché par le PSD.

Les représentants du personnel ont rappelé l'attachement des douaniers au maintien des emplois et du maillage territorial. Le PSD en détruisant les emplois et les implantations a nécessairement des conséquences néfastes en terme de débouchés de carrière et de débouchés géographiques (mutations) pour l'ensemble des agents.

De plus, les agents du CID sont directement touchés par le PSD, dans la mesure où, l'informatique est présentée

par l'administration comme un outil de la réforme. La charge de travail due au « tout dématérialisation » et au tout « télé-déclaration » s'est accrue de manière substantielle sans que les moyens soient réellement donnés aux centres, et en particulier au CID.

Le Directeur Général, a indiqué sa volonté de poursuivre l'application du PSD. Il a souligné la nécessité de faire évoluer les structures douanières, tout en précisant que les petites structures « non viables » ne pouvaient pas être maintenues.



PAE du CID : aucun engagement pris

A la suite d'un rapport accablant de la cours des comptes sur les retards pris par l'informatique douanière, l'administration s'est engagée sur un abondement triennal du PAE des centres. Ainsi, au cours des trois dernières années le PAE du CID a eu un gain de 11 ETPT (+ 3 en 2015, + 7 et 2016 et + 1 en 2017). **Solidaires a rappelé que malgré ces abondements, le centre avait perdu 13 ETPT entre 2010 (198 ETPT) et 2017 (185 ETPT) et que parallèlement, la charge de travail s'était considérablement accrue.** Nous avons interrogé le DG au sujet de sa volonté de poursuivre l'abondement des PAE des centres et en particulier celui du CID.

Le Directeur Général n'a souhaité prendre aucun engagement en raison des incertitudes dues aux échéances électorales.



Pas de PAE dédié au data-centre :

Lors du dernier GT informatique, M Mattei avait indiqué qu'une réflexion était en cours au sujet de la mise en place d'un PAE dédié au data-centre alimenté avec « des agents de l'état ». Il n'avait pas caché sa volonté de le sanctuariser

Solidaires a interrogé le DG à ce sujet, tout en précisant que, pour nous, la mise en place d'un CID « à deux vitesses » était exclue.

M. Gintz s'est voulu rassurant en nous affirmant qu'il n'était pas dans ses intentions de mettre en place un PAE dédié pour le data-centre. Il n'y a qu'un seul PAE celui du CID. Par contre, notre administration étudie la possibilité de faire contribuer les administrations partenaires en terme d'ETPT.



Situation des contrôleurs stagiaires :

Les représentants du personnel ont souhaité alerter le DG au sujet de la situation des contrôleurs stagiaires issus de la dernière promotion de l'ENDLR et en particulier sur la situation des collègues recrutés « emplois réservés » pour assurer des fonctions de TSI.

L'arrêté du 20/08/2015 portant sur les modalités d'organisation de la formation initiale de contrôleur a modifié les conditions de titularisation. Ainsi, les stagiaires doivent avoir la moyenne à chaque module de la partie « contrôle des connaissances » (contrôle continu des connaissances et épreuves spécifiques de la branche de l'agent) du stage théorique. Cet arrêté ne prévoit aucune épreuve de rattrapage lorsque la moyenne au contrôle continu des connaissances n'a pas été obtenue. Nombre de contrôleurs stagiaires de la dernière session se trouvent dans cette situation et ne seraient donc pas titularisables.

Ces circonstances particulières engendrent pour les agents concernés un stress très important dans la mesure où ils ne peuvent se projeter ni professionnellement ni personnellement. Le directeur Général a indiqué que son souhait était de préserver le niveau d'exigence de la Douane. Il a précisé que ce dossier était sur son bureau et qu'il n'avait pas eu le temps de faire le point avec la Sous-directrice A.

Les représentants du personnel ont demandé au DG, comme cela était le cas les années précédentes, d'organiser des épreuves de rattrapage pour les agents concernés. Pour les collègues TSI, ces épreuves pourraient être organisées au CID qui dispose des compétences pour organiser le jury.

Monsieur Gintz a précisé que les textes ne semblent pas permettre la mise en place de ce type d'épreuves de rattrapage. Les pistes étudiées par l'administration sont la prolongation de stage ou le renouvellement de scolarité.

Le temps imparti n'a malheureusement pas permis d'approfondir ce sujet et d'aborder l'ensemble des thématiques que les représentants du personnel voulaient évoquer avec le Directeur Général.



SOLIDAIRES DOUANES était représenté par **Gaële PERON** et **Christophe SOREL** . *Pour plus de précisions, n'hésitez pas à les contacter.*